

Instruction pour l'admission des élèves internationaux et Canadiens en formation professionnelle

Avant de compléter le formulaire d'admission, assurez-vous d'avoir en main tous les documents suivants (complétés et signés, numérisés en format PDF à basse résolution)

1. Certificat ou Acte de naissance original
2. Passeport valide
3. Attestation de changement de nom, numérisé (applicable seulement si les noms indiqués sur vos diplômes et relevés de notes sont différents de ceux indiqués sur votre acte de naissance)
4. Diplôme officiel émis par un établissement d'enseignement reconnu (niveau le plus élevé obtenu)
5. Relevé de notes final du diplôme
6. Document faisant état de vos résultats officiels à un [test de langue](#) (si applicable)
7. Numéro de confirmation de paiement électronique (fourni lorsque vous payez en ligne)
8. Vos preuves de [capacité financière](#) (vous devez remplir le formulaire Excel et joindre au moins un document de preuve. Par la suite votre agent-e d'accompagnement QMA validera le tout avec vous)

Vous pouvez soumettre vos documents en français ou en anglais. S'ils sont dans une autre langue, vous devez fournir une copie traduite par un traducteur certifié.

ATTENTION : Vous devez payer un [frais d'ouverture de dossier](#) non remboursable. **Votre dossier ne sera pas étudié tant que ce frais n'aura pas été acquitté.**

Une fois que nous aurons reçu votre paiement, nous vérifierons que votre dossier est complet et conforme. Nous vous contacterons si ce n'est pas le cas. L'analyse de votre dossier d'admission, une fois complet, devrait prendre de 4 à 10 jours ouvrables.

Nous vous demandons d'indiquer une **préférence pour une région du Québec** où vous aimeriez réaliser vos études. Vérifiez dans l'onglet du [programme](#) que vous avez choisi dans quelle(s) région(s) celui-ci est offert. Nous ne pouvons cependant pas vous garantir que vous serez admis dans la région que vous avez indiquée comme préférée. Veuillez lire **attentivement** la politique de paiement et de remboursement pour les étudiants internationaux et les citoyens ou résidents permanents canadiens.